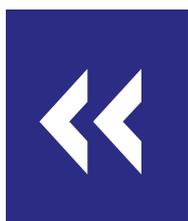




COMPAGNIE NATIONALE  
DES EXPERTS DE JUSTICE  
EN FINANCE

FINANCE - EVALUATION - CONCURRENCE



MARS 2021 - LETTRE N°2

## Quand le pangolin fait l'histoire...



### SOMMAIRE

Edito / p.1 - 2

" Dessine-moi  
LA COMPTA" / p.2 - 3

L'impact de la directive  
2014/104 / p.3

Nos Experts / p.4

La pandémie a entraîné une fermeture administrative de la vie sociale et économique, le confinement a d'abord agi comme un arrêt sur image. A la différence des crises précédentes, celle-ci a surgi sans rapport avec les fondamentaux de l'économie. Point d'explosion de bulle, point d'effondrement bancaire. Rien qu'un virus très contagieux. Mais l'espoir que le déconfinement provoquerait un rattrapage et une relance rapides a fait long feu. Il est tôt apparu que la crise n'était pas une parenthèse. C'est bien un tournant majeur, profond, durable et planétaire que la pandémie a provoqué.

La chute de l'activité oblige le pays à « prendre ses pertes » : la valeur qui n'est pas créée est un manque à gagner définitif, sauf rattrapages partiels. Des pans entiers de l'industrie et des services sont impactés par des fermetures et des faillites : transport, aéronautique, automobile, tourisme, hôtellerie. Des entreprises artisanales ou commerciales, sans appui financier solide, ne franchissent pas le cap. Alors qu'on s'approchait en France du taux de 7%, le regain du chômage fragilise les individus et les familles. Une génération de jeunes issus du système de formation se présente sur un marché du travail paralysé. La facture est lourde.

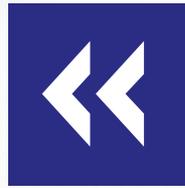
Les puissantes mesures de soutien des pouvoirs

publics limiteront la casse, les plans de relance sauveront bien des situations, et la perspective d'une campagne de vaccination printanière redonne courage. Une course de vitesse est engagée pour contrecarrer la dynamique de la crise et renverser la tendance. Il restera à honorer la dette publique, qui cumulera les dépenses nouvelles, les recettes non perçues, et les prêts garantis sans retour. Le désendettement pèsera lourd sur les capacités d'investissement de l'Etat. Par là aussi, l'organisation administrative centralisée souffrira davantage.

Au-delà du niveau de l'activité, cette crise aura des effets structurels de long terme : sur l'organisation du travail, sur l'occupation des espaces de travail et de vie, sur les modes de consommation, sur la mobilité des personnes et des biens, et sur des branches entières de l'activité.

Cette crise a un effet accélérateur de transformations. Elle questionne la mondialisation : d'un côté, l'ouverture économique, la contagion de la démocratie, l'émergence de pays neufs ; de l'autre le défi des migrations, la réaction populiste, la révélation des interdépendances. L'Union européenne a dû faire un pas décisif vers une politique budgétaire commune, et il n'y pas qu'en Allemagne que des certitudes économiques établies sont bousculées. En reprenant l'initiative, l'UE ressort comme un bouclier difficilement contestable.

[suite page 2](#)



## DESSINE-MOI LA COMPTA »

(Parution: avril 2021)

### Quand le pangolin fait l'histoire... (suite)

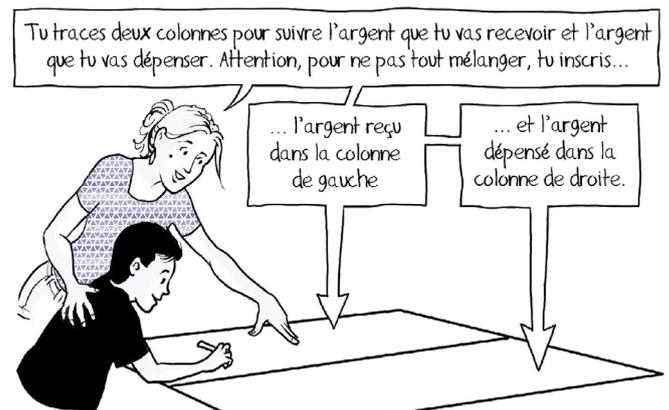
La crise réhabilite aussi le rôle de stratégies industrielles sectorielles, sans revenir pour autant à la vieille problématique des filières. Elle démasque les failles de certaines politiques publiques et des circuits de décision (ou de non-décision). Elle souligne les limites opérationnelles du centralisme et les vertus des acteurs locaux. Elle accélère la digitalisation dans tous les domaines de l'activité humaine. Elle stimule la recherche scientifique en même temps qu'elle diffuse des mythologies modernes. Elle impacte la hiérarchie des valeurs dans les représentations collectives.

Last but not least, la pandémie entre en résonance avec l'urgence climatique. Parce que la circulation planétaire d'un fléau naturel en vaut bien d'autres. Parce que les plans de relance seront forcément orientés vers la transition écologique. Parce que la jeunesse qui paye cher le tribut de la pandémie gardera la mémoire, un très mauvais avant-goût, des catastrophes à éviter.

Ma génération se souvient de la formule du météorologue Edward Lorenz : « le battement d'ailes d'un papillon au Brésil peut-il provoquer une tornade au Texas ? ». On sait aujourd'hui qu'un virus parti d'un pangolin (ou d'une chauve-souris) à Wuhan peut provoquer un tournant historique pour tous les habitants de la planète. Et comme souvent, le plus grand risque est celui que l'on n'avait pas cartographié...

Laurent BATSCH - Vice-Président

« Dessine-moi la compta », à la manière d'un roman graphique, répond aux questions que l'on craint de poser et permet de vaincre ses appréhensions face aux chiffres. La méthode inédite et originale, pensée par Isabelle de Kerviler, explique d'où vient l'argent et à quoi il sert, en s'appuyant sur des illustrations. Le lecteur ainsi décomplexé peut, sans compétence technique particulière, sans effort, et de façon ludique, s'appropriier les termes comptables et comprendre les chiffres et leurs interactions. Le lecteur (particulier, étudiant ou professionnel) gagne en autonomie pour gérer son argent et en assurance pour dialoguer avec les professionnels du chiffre. Il gagne donc en performance.



Echanger avec son banquier, comprendre les comptes de sa copropriété, gérer une SCI, questionner son expert-comptable, décrypter l'évaluation de son entreprise : la comptabilité, langage de l'économie, est incontournable. Son utilisation est quotidienne, que ce soit à travers un usage personnel ou professionnel. Pourtant, elle reste souvent perçue comme étant difficile d'accès et réservée aux initiés.

Premier et seul livre illustré sur le sujet, « Dessine-moi la compta » invite le lecteur à prendre une feuille de papier, un stylo, et à se laisser guider. Le chemin d'accès à la comptabilité est tracé par deux personnages qui se donnent la réplique. Louis est un jeune garçon de 12 ans qui souhaite gérer le seul bien qu'il détienne : l'argent de son porte-monnaie ; sa mère, Estelle, est expert-comptable et l'accompagne au fil des années. Au fur et à mesure des chapitres, le lecteur chemine du porte-monnaie de Louis au bilan d'une entreprise ; quel que soit le niveau de ses connaissances comptables (débutant ou plus chevronné), le lecteur intègre facilement les fondamentaux de la comptabilité grâce aux illustrations, aux exemples tirés de la vie courante et aux questionnements de Louis.

Bien qu'il traite d'un sujet considéré comme technique, « Dessine-moi la compta » est un livre grand public. Gérer son cash, ou celui dont on est responsable, est l'affaire de tous. Particuliers, étudiants, créateurs d'entreprise, travailleurs indépendants, magistrats, avocats, syndicalistes, élus, acteurs du monde associatif... y trouveront un intérêt. Les termes comptables deviennent clairs : trésorerie, actif, passif, bilan, compte de résultat.





« Vous comptez tous les jours, quel que soit votre budget, votre formation, votre profession. Il est donc indispensable de comprendre ceux qui parlent « chiffre ». Maîtriser le langage comptable permet de gagner instantanément en performance et, à terme, en indépendance. « Dessine-moi la compta » donne accès, de façon simple et illustrée, sans formation préalable, aux concepts fondamentaux de la comptabilité. Je suis d'ailleurs convaincue que cette matière devrait être enseignée dès le lycée. La compréhension des chiffres, et de leurs interactions, est utile dans la vie de tous les jours aussi bien pour le particulier que pour l'étudiant ou le professionnel. » déclare Isabelle de Kerviler.

#### Isabelle de KERVILER

expert-comptable, docteur en économie, diplômée de l'IEP Paris, œuvre depuis des années dans le monde de l'économie et de la finance. Elle a enseigné et pratiqué la comptabilité durant toute sa carrière. C'est cette expérience qui lui permet, aujourd'hui, de livrer au lecteur les clés du langage comptable.

Contact : Imedia Conseil & Communication - Vanessa Haddar – vhaddar@imedia-conseil.fr – 0603675993

## L'impact, à travers la jurisprudence de la directive 2014/104 et de sa transposition (décret 2017/305), sur la réparation des préjudices privés<sup>(1)</sup>

Depuis la directive 2014/104/(Directive) et sa transposition en France le 9 mars 2017, la CJCE poursuit l'objectif de rendre plus effectives les réparations des préjudices privés. Pour cela, elle a cherché à lever certaines difficultés probatoires pour les victimes.

Bien que la jurisprudence associée à ces textes soit encore récente en France, puisqu'ils ne s'appliquent qu'aux affaires ouvertes après leur entrée en vigueur, on distingue déjà suffisamment d'applications pour faire un premier bilan.

Les décisions examinées illustrent différents apports de ces textes : la notion d'entité économique (arrêt Skanska), la durée de prescription de cinq ans, la présomption de préjudice et l'arrêt Dortmund, la question des intérêts compensatoires et la perte de chance, le passing revisité à plusieurs reprises et la communication des pièces qui est nécessaire sans pour autant enfreindre la préservation du secret des affaires.

On peut souligner que ces textes ont d'ores et déjà contribué à renforcer les droits des victimes dans le cadre de leur indemnisation de préjudices résultant d'infractions aux règles de la concurrence.

Même si les textes ne s'appliquent pas encore pleinement aux affaires engagées avant la transposition de la Directive en 2017, leur esprit est largement présent sur la plupart des questions évoquées plus haut et vont la plupart du temps dans le sens de la mise en œuvre pratique du principe d'effectivité. La Directive et sa transposition ont d'ores et déjà grandement contribué à renforcer les droits des victimes.

Il faut souligner que la démonstration du préjudice, même si son existence peut être présumée dans le cas des ententes, demeure pleine et entière et que par ailleurs s'agissant de questions de fait, et malgré la volonté d'harmonisation de la Commission, une grande diversité demeure dans les appréciations entre les juridictions nationales et internationales.

En effet, si la question du droit à réparation relève du droit de l'Union, celle de sa mise en œuvre concrète est régie par le droit national.

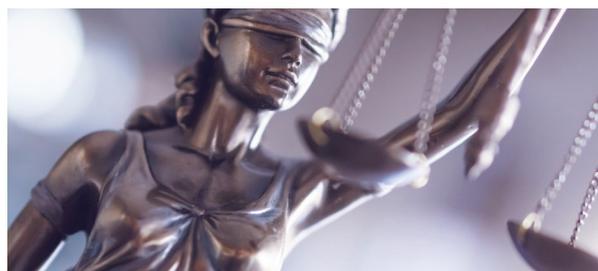
Concernant la question du passing on, souvent centrale pour contester une demande de réparation, la Commission a bien précisé les règles du jeu dans sa Communication de 2019. Néanmoins, comme le montre la décision de la Cour Régionale de Dortmund qui va jusqu'à écarter le passing on défence, il existe encore une certaine hétérogénéité dans les décisions.

On peut rappeler l'avocat général Wahl, qui souligne dans l'affaire Skanska, que le principe d'effectivité répond à une volonté de donner un effet dissuasif aux actions en dommages et intérêts allant ainsi au-delà du simple principe de réparation intégrale même si cela revient à relâcher la démonstration du lien de causalité.

#### Maurice NUSSENBAUM - Président d'honneur de la Compagnie

Professeur émérite à l'Université Paris-Dauphine – PSL

Expert de justice en économie et finance agréé par la Cour de cassation (h)  
Président de Sorgem Evaluation.



### L'essentiel à retenir

La CJCE poursuit l'objectif de rendre plus effectives les réparations des préjudices privés résultant des pratiques anticoncurrentielles et la transposition en France de la directive 2014/104 le 9 Mars 2017 a ouvert la voie en France, à une levée de certaines difficultés probatoires notamment concernant la présomption de préjudices, le passing on et la communication de pièces.

(1) <https://www.sorgemeval.com/limpact-a-travers-la-jurisprudence-de-la-directive-2014-104-ue-et-de-sa-transposition-decret-2017-305-sur-la-reparation-des-prejudices-privés/>

# COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS DE JUSTICE EN FINANCE

## FINANCE - EVALUATION - CONCURRENCE

### NOS EXPERTS :

**Monsieur Marcel ANGENAULT**  
marcel.angenault@gmail.com

**Monsieur Pierre ASTOLFI**  
pierreastolfi@yahoo.fr

**Monsieur Alain AUVRAY**  
alain.auvray@ace-groupe.co

**Monsieur Laurent BATSch**  
laurent.batsch@dauphine.fr

**Monsieur Michel BENYAMIN**  
michel.benyamin@wanadoo.fr

**Monsieur Michel BERGER**  
mic\_berger@yahoo.fr

**Monsieur Thierry BERGERAS**  
t.bergeras@bergerasexpertises.com

**Madame Sonia BONNET-BERNARD**  
sonia.bonnet.bernard@a2ef.fr

**Monsieur Philippe BORGAT**  
phborgat@orange.fr

**Monsieur Bernard CAMBLAIN**  
bcamblain@wanadoo.fr

**Monsieur Philippe CAMPOS**  
pcampos@afival.fr

**Monsieur Didier CARDON**  
Didier.Cardon@cdassociés.fr

**Monsieur Emmanuel CHARRIER**  
emmanuel.charrier@exco.fr

**Monsieur Edouard CHASTENET**  
edouard.chastenet@live.com

**Madame Lison CHOURAKI**  
lchouraki@lca-audit.fr

**Monsieur Henri CHRIQUI**  
h.chriqui@hcgp.fr

**Madame Anne CONSTANT**  
anne.constant-mansuy@wanadoo.fr

**Monsieur Gilles CHODRON de COURCEL**  
gc@ricol-lasteyrie.fr

**Madame Isabelle de KERVILER**  
isabelle.de-kerviler@cdassociés.fr

**Monsieur Hubert de LA BRUSLERIE**  
hlb@dauphine.psl.eu

**Monsieur Jean-Charles de LASTEYRIE DU SAILLANT**  
jcl@ricol-lasteyrie.fr

**Monsieur Gildas de MUIZON**  
gdemuizon@deloitte.fr

**Monsieur Romain DE NIJS**  
romaindenijs@extent-economics.com

**Monsieur Jean-François DECROOCQ**  
jfdecroocq@vacor.fr

**Monsieur Jean-Luc DUMONT**  
jean-luc.dumont@orange.fr

**Monsieur Louis Florent DYEURE**  
lf.dyeure@gmail.com

**Monsieur Michel ETLING**  
m.benjamin@cnejef.com

**Madame Marie-Ange FARTHOUAT**  
marie.farthouat@farthouatfinance.com

**Monsieur Jean-Marie GODET**  
godet54@hotmail.fr

**Monsieur Olivier GRIVILLERS**  
olivier.grivillers@crowe-haf.fr

**Monsieur Lionel GUIBERT**  
lg@guibert-associés.com

**Monsieur Thomas HACHETTE**  
thachette@sorgemeval.com

**Monsieur Pascal HOUSSEAU**  
pascal.housseau@housseau-experts.com

**Monsieur Guy JACQUOT**  
lgjacquot@gmail.com

**Monsieur Alain KAISER**  
kaisereval@gmail.com

**Madame Claire KARSENTI**  
ckarsenti@sorgemeval.com

**Monsieur Jean-François LABORDE**  
jf.laborde@laborde-advisory.com

**Monsieur Bernard LAMY**  
bernard.lamy1@gmail.com

**Monsieur Erwan LE BLOAS**  
erwan.lebloas@abers.eu

**Monsieur Eric LE FICHOUX**  
eric.lefichoux@advisorem.com

**Monsieur Xavier LECARON**  
x.lecaron@gba-auditetfinance.fr

**Monsieur Jacques LEREBoullet**  
jacques.lereboullet@wanadoo.fr

**Madame Céline LEROY**  
celine.leroy@8advisory.com

**Monsieur Dominique LEVEQUE**  
dle@cogeed.fr

**Monsieur Romain LOBSTEIN**  
lobstein@gmail.com

**Monsieur Gérard MAREUIL**  
gmareuil@noos.fr

**Monsieur Olivier MARION**  
omarion@groupea4.com

**Monsieur Olivier MARROT**  
olivier.marrot@expert-de-justice.org

**Monsieur Alain MARTIN**  
amartin@alainmartin.fr

**Monsieur Marc MERLIN**  
merlin.marc@wanadoo.fr

**Monsieur Marc MICHEL**  
cabinet-marc.michel@live.fr

**Monsieur Jean-Marc MONTERRAT**  
jean-marc.monterrat@orange.fr

**Monsieur Yves MOTCHIDLOVER**  
yvesparis@hotmail.com

**Monsieur Alain MOYNOT**  
alain.moynot@orange.fr

**Monsieur Maurice NUSSENBAUM**  
mnussenbaum@sorgemeval.com

**Monsieur Olivier PERONNET**  
olivier.peronnet@finexsi.com

**Monsieur Jacques PETIT**  
jacques-petit@jacques-petit.fr

**Monsieur Rémy PIERRE**  
remy\_pierre1@orange.fr

**Monsieur Patrick PILCER**  
patrick@pilcer.fr

**Monsieur Florent PINARD**  
florentpinard@wanadoo.fr

**Madame Agnès PINIOT**  
apiniot@ledouble.fr

**Monsieur Pierre PREAU**  
pierre.preau@camarae.fr

**Monsieur Jean-Florent REROLLE**  
jean-florent.rerolle@viengi.com

**Monsieur Nicolas ROBERT**  
nicolas.robert@aardtvalue.com

**Monsieur Joël ROSENBERG**  
m.joel.rosenberg@gmail.com

**Madame Chantal SAINT AYES**  
chantal.saint-ayes@proreviser.fr

**Monsieur Thierry SAINT-BONNET**  
tsbexpert@saint-bonnet.com

**Monsieur Pierre SIAMER**  
psiamer@logionfinance.com

**Monsieur Jean-René TOURIN**  
jeantourin@aol.com

**Monsieur Hubert TUBIANA**  
h.m.t@wanadoo.fr

**Monsieur Cyril VERNIER**  
cyril.vernier@accurat.io

**CONTACT**

**Compagnie Nationale des Experts de Justice En Finance**

8, rue de l'Alboni - 75016 Paris

[www.cnejef.org](http://www.cnejef.org)